

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Daniel FONTENEAU

**OBJET : Demande de subvention PACT III (CAN) pour le développement des activités culturelles et de la vie associative à l'espace socio culturel Lionel Bénier**

Le Maire expose.

Avec la présence de plus de 70 associations, la vie d'Échiré est rythmée par les différentes activités proposées en semaine et le week-end. L'espace socio culturel Lionel Bénier permet aujourd'hui d'accueillir de nombreuses associations et services de l'Agglomération niortaise. A l'étroit, les associations présentes dans l'enceinte Lionel Bénier souhaitent se développer et pouvoir étendre leurs activités.

Pour permettre de répondre à cette demande, la commune a saisi l'opportunité d'achat d'une maison mitoyenne à l'espace Bénier. Le conseil municipal a approuvé, par délibération du 08 septembre 2023, l'acquisition de la propriété bâtie section AI n°40 d'une superficie totale de 200 m<sup>2</sup>, sise 279 Grand'Rue à Échiré pour un montant total de 180 000,00 € HT.

Ce projet va s'inscrire en 3 phases :

1. Acquisition ;
2. Etudes de programmation et de faisabilité + rénovation et mise aux normes ;
3. Travaux de transformation.

Le conseil d'agglomération, par délibération du 7 février 2022, a décidé de reconduire une nouvelle programmation du PACT pour la période 2022-2024 appelé 3<sup>ème</sup> génération du PACT. L'ambition de ce nouveau PACT est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires dans le respect des initiatives et priorités communales.

Ce PACT s'organise autour de 3 axes dont l'axe 1 « Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg » prend notamment en compte : l'aménagement urbain et les services à la population.

Le Maire informe l'assemblée que le projet de développement des activités culturelles et de la vie associative de l'espace socio culturel Lionel Bénier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre de cet axe 1 du PACT III.

Cette demande est faite dans un premier temps pour la phase 1 « Acquisition ».

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif global de 228 000,00 € HT :

#### Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES	En Euros	RECETTES	En Euros
Phase 1 : Acquisition	190 000,00	■ <i>Communauté d'Agglomération du Niortais</i> <b>PACT III – Axe 1 « Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg »</b>	95 000,00
Phase 2 : - Etudes de programmation et de faisabilité	8 000,00		
- Rénovation et mise aux normes	30 000,00		
Phase 3 : Travaux de transformation	mémoire		
		■ <i>Autofinancement, précisez :</i> ■ <b>Commune d'Echiré</b>	133 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>228 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>228 000,00</b>

**Le Maire demande au conseil municipal :**

- **d'approuver le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération présentés ;**
- **de l'autoriser à solliciter du Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'octroi d'une subvention au titre du PACT III « Axe 1- Soutien aux cœurs de ville et cœurs de bourg » pour la phase 1 « Acquisition » ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**



Le Maire,  
Thierry DÉVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,  
Daniel FONTENEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023